



ORDRE DU JOUR

C.C.A.S.

Jeudi 28 Août 2025 à 18H30

C.C.A.S.:

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 09/07/2025

— REGIE AUTONOME MAISON POUR TOUS:

3. Approbation de la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers CCAS Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
4. Recrutement d'une personne en contrat d'apprentissage / BP JEPS
5. Appel à projets dans le cadre du fonds social européen (FSE+) / approbation du projet et du plan de financement prévisionnel
6. Approbation des Tarifs 2025 2026

QUESTIONS DIVERSES

BO-CL

2025/052



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 28 AOUT 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-08-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-huit Août** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bruno OUILLON.

Etaient présents : Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE- Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

Était représenté : Gilles DELABRE par Bruno OUILLON

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY - Emmanuel DEBARD

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, en l'absence de Gilles DELABRE, Monsieur Bruno OUILLON vice-président assure la présidence de la séance, il déclare la séance ouverte.

01/Désignation du secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Chantal LEROY comme secrétaire de séance.

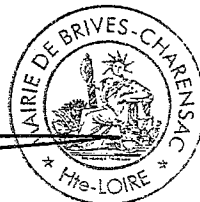
Conseil d'Administration du
CCAS 28-08-25

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

CSC 2005-06		
Nombre de Conseillers		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Bruno OUILLON

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 28 AOUT 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-08-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-huit Août** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bruno OUILLON.

Etaient présents : Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE- Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

Était représenté : Gilles DELABRE par Bruno OUILLON

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY - Emmanuel DEBARD

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, en l'absence de Gilles DELABRE, Monsieur Bruno OUILLON vice-président assure la présidence de la séance, il déclare la séance ouverte.

02/Adoption du compte-rendu du 09 juillet 2025

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Gilles DELABRE

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.

- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

-Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2025 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Conseil d'Administration du CCAS 28-08-25

Section 17 Administration du Centre de la ville		
Nombre de Conseillers présents	13	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	14	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Bruno OUILLON

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance

2025/053

Bo-cl



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 28 AOÛT 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-08-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-huit Août** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bruno OUILLON.

Etaient présents : Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE- Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

Était représenté : Gilles DELABRE par Bruno OUILLON

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY - Emmanuel DEBARD

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, en l'absence de Gilles DELABRE, Monsieur Bruno OUILLON vice-président assure la présidence de la séance, il déclare la séance ouverte.

**03/Approbation de la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers
CCAS -Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay**

Nomenclature	7.10 – Divers
Rapporteur	Gilles DELABRE

Considérant que les administrés ont un niveau d'exigence croissant et qu'ils attendent de la part des collectivités une réactivité forte et un accès aisé à l'ensemble des services quel que soit l'heure, le jour ou le lieu où l'on se trouve permettant un gain de temps, un gain de déplacement, un gain de productivité ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a ainsi souhaité, dans le cadre de ses compétences, déployer un outil unique de commercialisation des prestations et services afin de répondre de manière coordonnée et pertinente aux besoins et aux demandes des usagers ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a mis en place une plateforme de commande et de paiement des nombreux services présents sur l'ensemble de territoire : cantines, crèches, centre de loisirs, piscines, musées, salles de spectacles, écoles de musique...

Considérant que la plateforme en ligne sur internet permet donc de disposer d'une offre d'achat globale multi-sectorielle ;

Considérant que la participation à ce service de réservation et de paiement en ligne permettrait au Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac de sécuriser et de moderniser l'organisation de la commande et du paiement des prestations de la Maison Pour Tous et de sa régie de recettes ;

En effet, la Communauté d'Agglomération dispose d'une régie (appelée régie « Plateforme de vente en ligne ») dont le régisseur procédera aux encaissements pour le compte de partenaire, en l'occurrence les paiements des prestations de la Régie autonome Maison Pour Tous listés ci-dessous :

-Adhésion des usagers

- Adhésions des associations
- Activités socio culturelles pour enfants et adolescents
- Stages enfants
- Accueil de loisirs sans hébergements
- Accueil de loisirs sans hébergements périscolaire
- Activité secteur jeunesse
- activités Collectif Famille
- Activités socio culturelles pour adultes et adolescents

Aussi, l'arrêté de création de la régie « Plateforme de vente en ligne » de La Communauté d'agglomération a prévu le principe de l'encaissement et du reversement des recettes pour le compte de tiers.

Le reversement au budget annexe Maison Pour Tous des recettes des prestations encaissées par la régie de l'Agglomération, sera effectué sous forme de virement du Compte de Dépôt de Fonds au Trésor de la régie communautaire au compte D.F.T. de la régie de recettes Maison pour Tous.

Considérant que l'accès à ce service pour le Centre Communal d'Action social et notamment pour sa Régie autonome MAISON POUR TOUS nécessite la conclusion d'une **Convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers** avec la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY définissant précisément les relations contractuelles entre la Communauté d'agglomération du Puy en Velay, à l'origine de la régie « Plateforme de vente en ligne », et le Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac et sa Régie autonome Maison Pour Tous en tant que partenaire destinataire des recettes perçues pour son compte en application de l'article R.1617-6 du CGCT et de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Considérant que par cette convention le Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac confie l'encaissement pour son compte et sous son contrôle à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, mandataire, qui l'accepte :

- Des recettes issues de la régie autonome MAISON POUR TOUS listées ci-dessus

L'encaissement de ces recettes sera alors réalisé par la régie « plateforme de vente en ligne » de la Communauté d'agglomération.

Le moyen de paiement offert à l'utilisateur par la plateforme sera exclusivement le paiement par carte bancaire via le module de paiement en ligne.

Il sera fait application de la grille tarifaire adoptée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'en application des dispositions de l'arrêté portant création de la régie communautaire d'avances et de recettes, le virement des recettes du mois m-1 sera effectué en milieu du mois m sur le compte tenu par le comptable du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac dont les références sont annexées à la présente convention (Annexe 2).

Considérant que la Régie de recettes « Maison pour Tous » du budget annexe au budget du CCAS sur laquelle les virements de la régie « Plateforme de vente en ligne » seront effectués mensuellement a été créée par la délibération n°8 du 28 novembre 2024 et que Le régisseur de la régie communautaire notifie au tiers entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois un journal des recettes encaissées en m-1 correspondant au virement exécuté

Considérant que le régisseur de la régie communautaire « Plateforme de vente en ligne » reversera les recettes au comptable du Centre Communal d'Action Sociale après déduction des frais relevant du module de paiement en ligne et des frais interbancaires (annexe 1 de la convention).

Le montant de ces frais est de 1 % de la recette brute encaissée pour le tiers.

Considérant que les tarifications des opérations bancaires pratiquées par le Trésor Public sont susceptibles d'évoluer au cours de la période couverte par la présente convention, ces évolutions seront automatiquement prises en compte dans le montant des recettes reversées aux partenaires.

-Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Adoptent la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de Tiers entre la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et la Centre Communal d'Action Sociale annexée à la présente délibération ;

-Autorisent M. le Président à la signer.

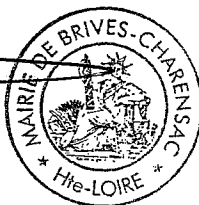
Conseil d'Administration du CCAS 28-08-25

Commissaire d'Administration du Canton de Vaud		
Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Bruno OUIILLON

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 28 AOÛT 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-08-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-huit Août** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bruno OUILLON.

Étaient présents : Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE- Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

Était représenté : Gilles DELABRE par Bruno OUILLON

Étaient excusés : - Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER - Catherine BARTHELEMY - Emmanuel DEBARD

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, en l'absence de Gilles DELABRE, Monsieur Bruno OUILLON vice-président assure la présidence de la séance, il déclare la séance ouverte.

04/ Recrutement d'une personne en contrat d'apprentissage / BP JEPS ASEC

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-2 Personnels contractuels
Rapporteur	Gilles DELABRE

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail - articles L 6211-1 et suivants - articles R 6222-1 et suivants, articles D 6222-26 et suivants

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation de parcours professionnels qui crée dans le code du travail un chapitre (art. L 6227-1 à L 6227-12) consacré au développement de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial.

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

VU le Décret n° 2016-456 du 12 avril 2016 abrogeant le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle, et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial.

Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial.

Vu le Décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis

Vu le Décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial

Considérant que le CCAS Brives-Charensac à l'opportunité d'accueillir une personne en contrat d'apprentissage au sein du service jeunesse.

Bo-cl

2025/055

Monsieur le Président expose que :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Monsieur le Président souligne l'opportunité d'intégrer dans notre service « jeunesse » une personne en contrat d'apprentissage pour la période du 01 novembre 2025 au 30 avril 2027, dans le cadre de la préparation d'un BPJEPS « animateurs Socio-Educatifs ou Culturels (ASEC) », étant entendu que la partie théorique du cursus sera dispensée par Les Francas d'Auvergne Rhône Alpes.

-Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Confirment** la décision de recruter une personne en contrat d'apprentissage au service « Jeunesse »
- **Créent** un poste d'apprenti à temps complet du 01 novembre 2025 au 30 avril 2027.
- **Autorisent** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les éventuelles conventions avec l'organisme de formation conventions.
- **Autorisent** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter d'éventuelles aides financières dans le cadre de cette embauche.
- **Autorisent** Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget, étant précisé que la rémunération de cet apprenti est fixée à 43 % du SMIC (tranche – 21 ans) pour la première année et 51% du SMIC (tranche – 21 ans) pour la deuxième année.

Ce contrat d'apprentissage permettra à l'apprenti **d'être formé au BPJEPS «ASEC ».**

Madame Sabine Raymond est désignée pour assurer les fonctions de tuteur.

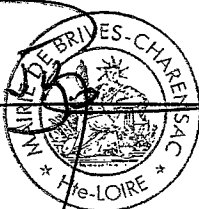
Conseil d'Administration du CCAS 28-08-25

Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Bruno OUIILLON

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

JEUDI 28 AOUT 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-08-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-huit Août** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bruno OUILLON.

Etaient présents : Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE- Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

Était représenté : Gilles DELABRE par Bruno OUILLON

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY - Emmanuel DEBARD

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, en l'absence de Gilles DELABRE, Monsieur Bruno OUILLON vice-président assure la présidence de la séance, il déclare la séance ouverte.

N°05/ Appel à projets dans le cadre du fonds social européen (FSE+) / approbation du projet et du plan de financement prévisionnel

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	Bruno OUILLON

M le Président expose aux membres du conseil d'administration :

1 - Le contexte

Le programme national FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences entend déployer une priorité visant à favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi et des plus vulnérables ou des exclus.

Il s'agit de la priorité 1, objectif 1.H.

Grâce à cet objectif spécifique, le FSE+ pourra soutenir des opérations visant à promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination par des actions d'accompagnement renforcé sur l'ensemble des problématiques sociales et professionnelles afin que toute personne en recherche d'un emploi stable et pérenne, puisse bénéficier des mêmes opportunités d'insertion.

La DREETS financera des projets sur la priorité 1OSH pour les opérations se réalisant sur des territoires dépourvus d'organismes intermédiaires, ce qui est le cas de la Haute-Loire.

Vu la compétence sociale de la Régie autonome Maison Pour Tous Centre Social (auparavant Maison Pour Tous/Centre Social jusqu'au 31/12/2024) en matière de chantier d'insertion, il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS de Brives-Charensac de répondre à cet appel à projets dans le cadre du

Fonds Social Européen (FSE+) « Mise en situation professionnelle et accompagnement social et professionnel dans le chantier d'insertion, pour garantir un parcours d'accompagnement global et sans rupture »

2 - L'objectif

L'objectif principal est de soutenir des projets d'accompagnement global en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi et/ou les plus défavorisées.

3 - Le public cible

Le public cible peut être défini comme suit : personne en situation de précarité sociale et/ou professionnelle, cumulant des freins à l'insertion rendant très difficile leur accès direct à l'emploi et/ou à la formation.

4 - Localisation de l'action

Les actions se dérouleront sur le territoire de la commune de Brives-Charensac, ou exceptionnellement sur le département de la Haute-Loire.

5 - Durée de l'opération

La période de réalisation de cette opération est du 01/01/2025 au 31/12/2026, soit 24 mois.

6 - Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel (2025 et 2026) est le suivant :

DEPENSES	2025	2026	RESSOURCES	2025	2026
Dépenses directes de personnel (ETI et CIP)	71 574.76€	72 455.15€	Financement européen (FSE+)	17 840€	17 840€
Dépenses indirectes (15%)	10 736.21€	10 868.27€	CR AURA	5 445.04€	5 445.04€
			Etat	5 449.18€	5 449.18€
			Autofinancement	53 526.75	54 339.20
TOTAL	82 310.97€	83 323.42€	TOTAL	82 310.97€	83 323.42€

-Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuvent le projet susvisé déposé dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE+) « Mise en situation professionnelle et accompagnement social et professionnel dans le chantier d'insertion, pour garantir un parcours d'accompagnement global et sans rupture »

- Approuvent le plan de financement susvisé

- Autorisent Monsieur le Président à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025 du C.C.A.S.

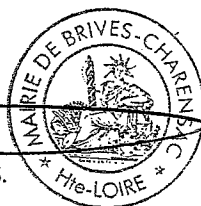
Conseil d'Administration du CCAS 28-08-25

Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Bruno OUILLO

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

JEUDI 28 AOUT 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-08-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-huit Août** à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bruno OUILLON.

Etaient présents : Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE- Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

Était représenté : Gilles DELABRE par Bruno OUILLON

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY - Emmanuel DEBARD

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, en l'absence de Gilles DELABRE, Monsieur Bruno OUILLON vice-président assure la présidence de la séance, il déclare la séance ouverte.

06/Tarif Régie Maison Pour tous saison 2025 2026

Nomenclature	7.10 – Divers
Rapporteur	B Ouillon

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration :

-que conformément à la délibération 04 du conseil d'administration du CCAS du 11 juillet 2024, il a été approuvé la création d'une régie autonome dénommée Maison Pour Tous Centre social, laquelle sera uniquement dotée de l'autonomie financière et reprendra en régie les activités de l'AUMPT.

-conformément à la délibération 7 du conseil d'administration du CCAS du 28 novembre 2024, il a été créé un budget annexe Régie Maison Pour Tous Centre social

-conformément à la délibération 8 du conseil d'administration du CCAS du 28 novembre 2024, il a été institué une régie de recettes et d'avances auprès d'Etablissement public administratif local Régie autonome Maison Pour Tous Centre Social et que son article 4 définit les produits encaissés comme les prestations de la Régie Maison Pour Tous (liste exhaustive)
Vu l'avis conforme du comptable du 09/07/2025 ;

Considérant que les tarifs 2025 2026 des prestations de la Régie Maison Pour Tous doivent être validées par le Conseil d'administration du Centre communal d'action social afin de pouvoir les encaissés dans le cadre de la régie de recettes :

Bo-cl

2025/057

-Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :
-Valident les tarifs 2025 206 ci-dessous

TARIFS ACTIVITES + ADHESIONS 2025-2026

• ADHESIONS USAGERS

ADULTE	24€
ENFANT	10€
FAMILLE	32€
Les avantages de l'adhésion : 1 Assurance responsabilité civile durant les activités organisées par la MPT. (Intervient après les prestations du régime social et mutualiste des adhérents) 2 Tarifs préférentiels sur certains spectacles. 3 Tarifs préférentiels sur les locations de salles. 4 Les membres des associations adhérentes à la MPT peuvent bénéficier du tarif adhérent pour les spectacles organisés par la MPT sur présentation d'un justificatif.	

• ADHESIONS ASSOCIATIONS

Mode d'utilisation de l'association	Siège social	Mode de calcul	2025
Utilisation occasionnelle	Déclaré en préfecture à Brives Charensac	Par tranche de 25 adhérents	94€
	Déclaré en préfecture hors Brives Charensac		125€
Utilisation régulière	Déclaré en préfecture à Brives Charensac	Par tranche de 25 adhérents	137€
	Déclaré en préfecture hors Brives Charensac		207€
Utilisation permanente	Déclaré en préfecture à Brives Charensac	Par tranche de 25 adhérents	412€
	Déclaré en préfecture hors Brives Charensac		

LES AVANTAGES DE L'ADHESION

- Tarifs préférentiels locations salles si manifestations avec entrées payantes
- Les membres des associations adhérentes à la MPT peuvent bénéficier du tarif adhérent pour les spectacles organisés par la MPT sur présentation d'un justificatif.
- Parution plaquette MPT
- Photocopies MPT avec tarifs préférentiels
- Utilisation gratuite de salles (réunions statutaires, réunions adhérents, pratique activité...)
- Prêt de matériel
- Boîte aux lettres
- Siege social
- Possibilité billetterie



• **ACTIVITES SOCIO CULTURELLES HEBDOMMAIRES / REGULIERES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS**

DANSE MODERNE	95 € Entrée gala : 5€ Vente DVD : 10€		
PARCOURS DECOUVERTE MULTIACTIVITES	130 €		
ATELIER EVEIL ARTISTIQUE	97 €		8 ENFANTS
ARTS PLASTIQUES	145 €		10 ENFANTS
GUIWARE	160 €	Règlement directement à l'intervenant	4 personnes par créneau (2 créneaux)
PIANO	15 € / 45 mn	Règlement directement à l'intervenant	Cours individuels
EVEIL MUSICAL	145 €		10 places
ACTIVITES PHYSIQUES ET GYMNIQUES	120 €		12 places 1 ^{er} créneau 16 places 2 ^{ème} créneau
BREAKDANCE	165 €	Règlement directement à l'intervenant	
½ tarif pour les enfants inscrits à l'alsh passerelle activités			

• **STAGES ENFANTS (vacances scolaires)**

STAGE COUTURE	65 € par stage et par personne	9 enfants max
MODELAGE ARGILE FIMO	14h-16h30 x 3j pour chaque	8 enfants max
BREAKDANCE	stage	

• **ALSH PERISCOLAIRE**

10 € par enfant

• **ALSH MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES**

Participations supplémentaires : 5€/8€/10€/15€

TARIFS ALLOCATAIRES CAF MSA			BRIVOIS	Communes participantes	Autres communes
QF 1	0 à 457	Demi-journée	2,36	2,56	3,6
		Journée	4,32	4,72	6,8
		Forfait semaine	19,44	21,24	30,6
QF 2		Demi-journée	3,52	3,84	4,8

Bo-cl

2025/058



	458	Journée	6,64	7,28	9,2
	à	Forfait semaine	29,08	32,76	41,4
	762				
QF 3	763	Demi-journée	4,4	4,8	5,84
	à				
	106	Journée	8,4	9,2	11,28
	8	Forfait semaine	37,8	41,4	50,76
QF 4	106	Demi-journée	5,6	6,08	7,04
	8 et				
	+	Journée	10,8	11,76	13,68
		Forfait semaine	48,6	52,92	61,56

FORFAIT SEMAINE AVEC REPAS

	BRIVOIS	Comm participantes / salariés brivois	Comm participante hors commune	Autres communes / salariés brivois	Autres communes / hors commune
QF1	49,19	68,24	74,49	77,6	83,85
QF2	58,83	79,76	86,01	88,4	94,65
QF3	67,55	88,4	94,65	94,76	101,01
QF4	78,35	99,92	106,17	108,56	114,81

- **SECTEUR JEUNESSE**
2€/5€/10€/15€
- **COLLECTIF FAMILLE**

ATELIERS PARENTS / ENFANTS	2 € par personne	30 places
ANIMATION PARENTS/ENFANTS VOYAGER LEGER VOYAGER EN FAMILLE	10 €	15 places
ANIMATION PARENTS ENFANTS / EVEIL CORPOREL	66 €	20 places
2 SOIREEES FAMILIALES	2 € par personne	100 places
SORTIE FAMILIALE	15 € par personne pour les brivois 20 € par personne pour les non brivois	50 places

- **ACTIVITES SOCIO CULTURELLES HEBDOMMAIRES / REGULIERES POUR ADULTES ET ADOLESCENTS**

ATELIER CREATIF	30 €		0 place
SOPHOROLOGIE	8 € / séance	Règlement à l'intervenant	0 place vendredi 3 places le mercredi
PEINTURE	250 €		0 place



DESSIN PEINTURE	174€		8 places
COUTURE	150 € séance 1 semaine sur 2		8 places par créneau
RANDONNEE	5 €		
ATELIER D'ECRITURE	130 € 1 séance par mois	Règlement à l'intervenant	10 places
INFORMATIQUE	80 € : Pack débutant + accès club 30 € : Club informatique		
COLLECTIF MUSICAL	180 €		10 places
AQUARELLE	200 €		8 places par créneau
STRONG PILATES	160 €	Règlement à l'intervenant	
YOGA	210 €		10 places
LANGUE ET CULTURE CHINOISES	170 €		10 places
GYMNASTIQUE DU MIEUX ETRE	95 €		45 places

• **ACTIVITES PONCTUELLES ADULTES ET ADOLESCENTS**

LA CUISINE DANS TOUS SES ETATS	60 € pour l'année		2 places
CUISINE DU MONDE	22/11 Portugal 15 € / - 10ans : 8 € 28/02 Nouvel an chinois Adultes : 15 € / - 10ans : 8 €		35 places par créneau
LINOGRAVURE	SAMEDI 29/11 40€		8 places
ART THERAPIE	120 €		12 places
POTERIE	40 € la séance	Règlement + inscription à l'intervenante	8 places
ATELIER BRICOLAGE	60€ par personne pour 6 séances sur l'année		6 places
ART FLORAL	25/11 : 50€ 24/03 : 50 €		12 places par personne
THEATRE D'IMPROVISATION	6 et 7 février : 70 €		12 places
MEDITATION	17 janvier : 65 € par personne		12 places
ATELIER CREATIF / FABRICATION DE BIJOUX	Samedi 13 décembre / 10 € par séance par personne		10 places
COUVIGE	10€ par personne	Règlement à l'intervenante	
ATELIER ESTIME DE SOI	10€ par personne et par séance		15 places

• **SPECTACLES / EVENEMENTS / CONFERENCES / ANIMATIONS**

FETE DE LA LUNE / ANIMATION FAMILIALE	LUNDI 6 OCTOBRE Adultes : 15 € / - 10 ans : 8 €
SPECTACLE ADULTES	SAMEDI 11 OCTOBRE – 20H30 THEATRE DU MAYAPO Tarifs : 10€ Tarifs réduit et adhérent : 8€
SPECTACLE JEUNE PUBLIC ET FAMILIAL	JEUDI 30 OCTOBRE – 15H30 CIE LA NEF AILEE Tarif : 7€ plein tarif / tarif réduit et adhérent : 5 € 1 accompagnateur gratuit pour les adhérents de la MPT
SPECTACLE JEUNE PUBLIC ET FAMILIAL	MARDI 23 DECEMBRE – 15H30 CIE LE PETIT ATELIER Tarif : 7€ plein tarif / tarif réduit et adhérent : 5 € 1 accompagnateur gratuit pour les adhérents de la MPT
SPECTACLE ADULTES	DIMANCHE 18 JANVIER – 15H SIXTIES DISCO FOLIES Tarif : 5€
SPECTACLE ADULTES	SAMEDI 31 JANVIER – 20H30 LES MECANOS Tarif : 15€ plein tarif / tarif réduit et adhérent : 10 €
PROJECTION DOCUMENTAIRE INTERGENERATIONNEL	VENDREDI 13 FEVRIER – 15H30 QUAND NOUS AURIONS LE MÊME ÂGE PARTICIPATION LIBRE / PARTICIPATION AUX FRAIS.
SPECTACLE JEUNE PUBLIC ET FAMILIAL	JEUDI 19 FEVRIER CIE TOUT 1 TRUC Tarif : 7€ plein tarif / tarif réduit et adhérent : 5 € 1 accompagnateur gratuit pour les adhérents de la MPT
SPECTACLE JEUNE PUBLIC ET FAMILIAL	VENDREDI 20 FEVRIER WASHING MACHINE Tarif : 7€ plein tarif / tarif réduit et adhérent : 5 € 1 accompagnateur gratuit pour les adhérents de la MPT
SPECTACLE ADULTES	SAMEDI 28 FEVRIER – 20H30 BARBARA DESCHAMPS Tarifs : 10€ Tarifs réduit et adhérent : 8€
PROJECTIONS DE FILMS MANGAS	MERCREDI 15 AVRIL 10H ET 18H30 LE MYSTERE DES PINGOUINS et YOUR NAME Tarif : 5 € et tarif réduit et adhérent : 3 €

	1 accompagnateur gratuit pour les adhérents de la MPT
EVENEMENT JAPAN GAME	SAMEDI 18 AVRIL ET VENDREDI 19 AVRIL Tarif : 6 € et tarif réduit et adhérent : 4 €
SPECTACLE DANSE CONTEMPORAINE	VENDREDI 29 MAI – 19H CIE MOUVEMENT VENTS PARTICIPATION LIBRE
FETE DES EPOUVANTAILS / FETE DE LA MUSIQUE	SAMEDI 13 JUIN GRATUIT.

TARIF REPAS COLLECTIF FAMILLE	6€
-------------------------------	----

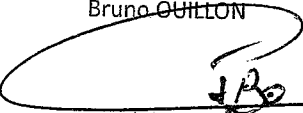
Des modalités :

- Pas de remboursement en cas d'abandon de la pratique de l'activité (sauf en cas de force majeure dûment justifié)
- Remboursement en cas d'annulation d'une activité (effectifs insuffisants, arrêt de l'intervenant)
- Possibilité de régler en 2 fois : dès l'inscription un 1^{er} acompte correspondant à 50% du cout de l'activité et le solde devra être versé avant le 31 décembre de l'année civile en cours.
- Possibilité de régler par chèques vacances et CESU

Conseil d'Administration du CCAS 28-08-25

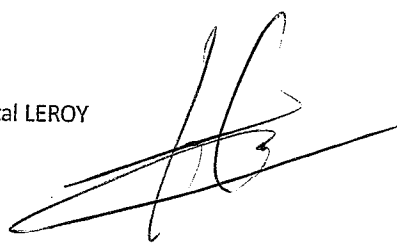
Nombre de Conseillers présents		13
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Bruno GUILLOIN

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY


La secrétaire de séance

Bo-cl

2025/060



FICHE DE PRESENCE
C.C.A.S. du 28-08-2025
QUORUM : 9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur Gilles DELABRE, Maire
1 rue du Garay
43700 BRIVES-CHARENSAC

Membres élus (8) :

Madame PALHIER Joëlle
2 bis rue du garay
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur OUILLON Bruno
2 rue de Genebret
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame BELIN Véronique
16 bis rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur BETHERY Philippe
9 rue des Myosotis
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame LAIGRE Sandrine
Lot. Le Val de Mercœur
9 rue des Boutons d'Or
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur FREJAVILLE David
9D Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame LEROY Chantal
9 rue du pont de la Chartreuse
Le Clos de Corsac Les Tilleuls
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur JAVON Serge
15 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC

Membres nommés (8) :

Monsieur Sylvain LAURENT

5 Rue des Bories Basses

43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Odile CHAPUIS

22 Rue de Charensac

43700 BRIVES-CHARENSAC

Chapuis

Madame Nicole BESSE-BONNET

2 Bis Route du Monteil

43700 BRIVES-CHARENSAC

Bonnet

Madame Andrée CARTAL,

Immeuble Les Peupliers

43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard PAULIN,

19 Rue du Ruisseau

43700 BRIVES-CHARENSAC

Paulin

Madame Violaine SOUVETON

10 rue de la République

43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Nadine MIALON

Rue des boutons d'or

43700 BRIVES-CHARENSAC

Mialon

Monsieur Bernard MICHEL

10 impasse des bleuets

43700 BRIVES-CHARENSAC

Michel



Voix consultatives :

I – Services Administratifs :

Monsieur Emmanuel DEBARD

Mairie

43700 BRIVES CHARENSAC

Madame Sophie GARNIER

Mairie

43700 BRIVES CHARENSAC

Madame CATHERINE BARTHELEMY

Maison Pour Tous

43700 BRIVES CHARENSAC

III - Membres de la Commission « ACTION SOCIALE »

Madame VACHERON Bernadette

9 rue du Vallon des Bories

43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur HUGON Philippe

20 allée Bacot

43700 BRIVES-CHARENSAC

IV - Membres de la Commission « ENFANCE & JEUNESSE »

Madame CUBIZOLLES Vanessa

3 route de Lyon

43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame GIRARD MONEYRON Sandrine

27 Chemin de la Besse

43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame DESESTRES Bernadette

Impasse Le Clos des Ribeyres

Avenue Pierre Farigoule

43700 BRIVES-CHARENSAC

C.C.A.S de Brives-Charensac

Séance du 26-08-2025

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

C.C.A.S :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 09/07/2025

ACTION SOCIALE :

3. Approbation de la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers CCAS Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
4. Recrutement d'une personne en contrat d'apprentissage / BP JEPS
5. Appel à projets dans le cadre du fonds social européen (FSE+) / approbation du projet et du plan de financement prévisionnel
6. Tarifs 2025 Modifications

QUESTIONS DIVERSES

Liste des membres présents :

Etaient présents : Joëlle PALHIER - Bruno OUILLON - Véronique BELIN – Philippe BETHERY- Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE- Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - Bernard MICHEL -

Était représenté : Gilles DELABRE par Bruno OUILLON

Etaient excusés : - Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Violaine SOUVETON-

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY - Emmanuel DEBARD

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Le président de séance

Bruno OUILLON



La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY

Bo-cl

2025/062